



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles  
C(2009) XXX final

**DÉCISION DE LA COMMISSION**

**du**

**relative au financement d'Actions humanitaires sur le budget général des Communautés européennes au Zimbabwe**

(ECHO/ZWE/BUD/2009/02000)

## DÉCISION DE LA COMMISSION

du

**relative au financement d'Actions humanitaires sur le budget général des Communautés européennes en Zimbabwe**

(ECHO/ZWE/BUD/2009/02000)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

Vu le règlement (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire<sup>1</sup>, et en particulier ses articles 2 et 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Le Zimbabwe continue à faire face à une situation d'urgence prolongée due à la mauvaise gouvernance et à une crise socio-économique ;
- (2) Le pays connaît une insécurité alimentaire depuis 2002, due à la sécheresse, aux pénuries de machines/animaux pour travailler la terre, de carburant et d'engrais, ainsi qu'au sous-investissement en infrastructure et aux contrôles des prix ;
- (3) Les premières évaluations de la récolte 2008/2009 ont, cependant, démontré une situation plutôt positive, résultat de la livraison à temps des intrants agricoles dans beaucoup de cas, ainsi que des bonnes pluies ;
- (4) L'offre et la disponibilité de nourriture pour la saison 2009/2010 se sont beaucoup améliorées grâce à la bonne récolte, la dollarisation de l'économie et l'abolition des limitations sur les importations commerciales de céréales. Les éléments qui ont un impact sur l'accessibilité à la nourriture ont donc changé de manière importante cette année ;
- (5) Le défi principal reste celui de lier des actions d'aide alimentaire et de sécurité alimentaire, jusqu'ici presque entièrement dissociées les unes des autres, dans une perspective de lier l'aide d'urgence saisonnière au développement ;
- (6) Une évaluation de la situation humanitaire a conclu que les Actions d'aide humanitaire devraient être financées par les Communautés européennes pour une période de 18 mois;
- (7) Il est estimé qu'un montant de 9,000,000 EUR provenant de l'article budgétaire 23 02 02 du budget général des Communautés européennes est nécessaire pour fournir une assistance à plus d'un million de personnes parmi les groupes en insécurité alimentaire les plus vulnérables, en tenant compte du budget disponible, des interventions des

autres donateurs et d'autres facteurs. Les activités couvertes par cette Décision peuvent être financées intégralement en accord avec l'article 253 des modalités d'exécution du Règlement financier;

- (8) La présente décision constitue une décision de financement au sens de l'article 75 du Règlement financier (EC, Euratom) n° 1605/2002<sup>2</sup>, de l'article 90 des modalités d'exécution pour l'application du Règlement financier (EC, Euratom) n° 2342/2002<sup>3</sup>, et de l'article 15 des Règles internes sur l'exécution du budget général des Communautés européennes<sup>4</sup>;
- (9) Conformément à l'article 17(3) du Règlement (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996, le Comité d'Aide Humanitaire a donné un avis favorable le

DÉCIDE:

#### *Article premier*

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de 9,000,000 EUR en faveur d'actions d'assistance alimentaire humanitaire pour soutenir des populations vulnérables au Zimbabwe affectées par l'effondrement des services sociaux essentiels au titre de la article budgétaire 23 02 02 du budget général 2009 des Communautés européennes.

2. Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil No.1257/96, les Actions humanitaires de cette Décision seront mises en oeuvre dans le cadre de l'objectif spécifique suivant:

- Soutenir des actions de sécurité alimentaire et de renforcement des moyens de subsistance à court terme, afin de contribuer au redressement prochain de la sécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables.

Le montant total de cette Décision est attribué à cet objectif spécifique.

#### *Article 2*

1. La durée de mise en oeuvre de cette décision doit être une période maximum de 18 mois, commençant le 1er juillet 2009.

2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

3. Si les Actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en oeuvre de la présente décision.

---

2- JO L 248, 16.9.2002, p.1.

3- JO L 357, 31.12.2002, p.1.

4- Décision de la Commission du 5.3.2008, C/2008/773

### *Article 3*

1. La Commission exécute le budget de manière centralisée directement dans ses services ou en gestion conjointe avec des organisations internationales.

2. Les Actions financées par cette Décision seront mises en oeuvre soit par:

- des organisations à but non lucratif qui remplissent les critères d'éligibilité et de viabilité définis à l'article 7 du Règlement du Conseil, (CE) no. 1257/96 ou par des organisations internationales.

3. Considérant les spécificités de l'aide humanitaire, la nature des activités à entreprendre, les contraintes spécifiques d'endroit et le niveau de l'urgence, les activités couvertes par cette Décision peuvent être financées intégralement en accord avec l'article 253 des modalités d'exécution du Règlement financier.

### *Article 4*

Cette décision entrera en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Par la Commission

*Membre de la Commission*



**Décision d'aide humanitaire**  
**23 02 02**

Titre: Assistance alimentaire humanitaire pour soutenir des populations vulnérables au Zimbabwe affectées par l'effondrement des services sociaux essentiels

Localisation de l'Action: Zimbabwe

Montant de la décision: EUR 9,000,000

No. de référence de la décision : ECHO/ZWE/BUD/2009/02000

---

**Document d'appui**

**1 - Rationale, besoins et population cible**

1.1. - Rationale :

**Document d'appui**

**1. Logique d'intervention, besoins et population cible**

1.1. Logique d'intervention

Depuis la fin des années 1980, le Zimbabwe est de facto un état à parti unique, son président, Robert Mugabe élargissant ses pouvoirs pour jouir aussi bien de l'autorité présidentielle qu'exécutive. Il a pu se maintenir au pouvoir par le biais d'une série d'élections depuis 2000, une période qui a vu l'effondrement structurel et économique progressif de son pays. La victoire des partis d'opposition lors des élections les plus récentes, en mars 2008, a mené à des mois de violence politique, et à des négociations régionales et pan-africaines.

Un accord politique global (Global Political Agreement, GPA) a été signé le 15 septembre 2008 par ZANU-PF, et les deux partis d'opposition, le Movement for Democratic Change-Tsvangirai (MDC-T) et le Movement for Democratic Change-Mutambara (MDC-M). Cinq mois plus tard, un gouvernement d'unité nationale (GNU) a vu le jour, Morgan Tsvangirai devenant Premier ministre le 11 février 2009 et un nouveau Cabinet étant formé le 13 février. Le dollar zimbabwéen (ZIM\$) a été retiré de la circulation en octobre 2008, et remplacé par

le dollar américain et le rand sud-africain (ZAR), mettant ainsi fin à l'hyperinflation effrénée des derniers quatre ou cinq ans. Le nouveau gouvernement doit, cependant, faire face à d'autres défis difficiles.

Depuis son entrée au pouvoir, le GNU s'est penché sur la définition de sa stratégie pour la stabilisation du pays dans le cadre du le Programme pour le redressement économique à court terme (Short Term Economic Recovery Programme, STERP), qui est devenu le document de base pour affronter, dans le court-terme, les questions clés de la démocratisation, la stabilisation et la guérison nationale. Le Gouvernement a, en outre, priorisé son activité dans un Plan de 100 jours. Il s'agit ici d'un outil de gestion pour la mise en œuvre du STERP et couvre cinq secteurs : économie, infrastructure, affaires sociales, droits et intérêts, sécurité<sup>1</sup>.

La mise en œuvre défavorable du 'programme de réforme agraire accélérée' (PRAA) par le gouvernement du pays, basé sur l'expropriation forcée des terres appartenant principalement aux blancs, par les vétérans de guerre du ZANU, et l'adoption de politiques économiques généralement inadéquates, a handicapé le pays et a entraîné une pénurie prolongée de produits de base et de services, depuis 2000. Cette crise a encore été aggravée par une cruelle sécheresse en 2002. Depuis lors, le Zimbabwe souffre d'une insécurité alimentaire chronique. Le pays, autrefois le grenier de la région d'Afrique australe, est désormais devenu un importateur d'aliments. De nos jours, l'économie du Zimbabwe figure parmi celles qui se dégradent le plus rapidement au monde et doit aussi faire face à une dégradation généralisée et rapide des services sociaux. La propagation du VIH/SIDA (avec un taux d'infection supérieur à 15,6%<sup>2</sup>) constitue un autre facteur dont l'impact nuisible pèse sur la situation humanitaire. Un indicateur de ce déclin rapide est la perte effective de plus ou moins 30 places au niveau de l'Indice du Développement Humain<sup>3</sup> produit par le Programme des Nations Unies pour le Développement : l'indice du Zimbabwe est tombé – un cas parmi un groupe extrêmement réduit – de 0.654 en 1990 à 0.513 in 2005. Les pays dont l'indice est de 0.654 (Sao Tome et le Botswana) se trouvent à la 123ème et 124ème place respectivement de l'IDH. Le Zimbabwe, avec un taux d'alphabétisme adulte étonnant de 90%, occupe maintenant la 151ème place, juste au dessus du Togo et du Yémen, dont les taux d'alphabétisme sont respectivement de 53% et 54%.

La sécheresse sévère au Zimbabwe a eu un impact important sur la récolte 2007, qui s'est caractérisée par des rendements étonnamment bas, malgré la bonne qualité des terres. Les agriculteurs ont eu une récompense très limitée de leur travail. L'impact des mauvaises conditions climatiques combinées aux contraintes économiques sévères ont contribué à une réduction de la production du maïs. La réduction du niveau de la récolte était due également aux pénuries de tracteurs/animaux pour le tillage, de carburant et de fertilisants, ainsi qu'au sous-investissement dans l'infrastructure et du manque de motivation à cause des contrôles des prix. Le résultat collectif de tous ces événements est que l'accès difficile à la nourriture – physique ainsi qu'économique – a eu, et continuera probablement à avoir, des effets négatifs graves sur la sécurité alimentaire des populations vulnérables.

---

<sup>1</sup> La CE est l'un des cinq partenaires internationaux siégeant dans le cadre du comité de gestion du STERP

<sup>2</sup> Rapport d'UNAIDS pour 2006: le taux d'infection des adultes par le VIH/SIDA, au niveau national, est estimé à 20,1 %, il est ainsi en diminution par rapport au taux de 22,1 %, enregistré en 2003.

<sup>3</sup> PNUD Rapport sur le Développement Humain 2007/2008

La situation de sécurité alimentaire au Zimbabwe ne s'est pas améliorée du tout pendant la saison 2007/2008 par rapport à l'année précédente. On peut citer parmi les facteurs contribuant à cette absence d'amélioration en 2007/2008 les mauvaises conditions climatiques, les retards dans la livraison de semences, la pénurie d'engrais, une infrastructure détériorée, et, probablement le plus important, les prix tout à fait défavorables pour les céréales contrôlées par le Grain Marketing Board (GMB). Bien que difficile à quantifier, il semblerait que la vague de violences politiques après les élections du 29 mars 2008 ait également eu un impact sur la récolte. La diminution de la production agricole nationale sur les dernières 7-8 ans est aussi due aux changements structurels. Les nouveaux fermiers en ne cultivent en général que la moitié de la terre (de première qualité) qui leur est allouée en raison des pénuries de tracteurs/bêtes de trait, essence, et investissement en infrastructure/améliorations, ainsi que de l'absentéisme de la part de certains nouveaux fermiers. Le secteur commercial à grande échelle produit actuellement moins que 10% de la production du maïs des années 1990.

Comme réponse à cette situation, le Programme Alimentaire Mondial a distribué une aide alimentaire à quelques 4.8 millions de bénéficiaires/mois, tandis que le réseau C-SAFE<sup>4</sup> a complété l'intervention du PAM en distribuant l'aide alimentaire à 1.8 millions de personnes. En tout, 6,6 millions de personnes en total ont bénéficié de l'aide alimentaire.

En parallèle, l'UNICEF a conduit une enquête nutritionnelle<sup>5</sup> en novembre 2008 afin de suivre la situation nutritionnelle. Comparé à l'année précédente, et au tout début des distributions de nourriture saisonnières, la situation nutritionnelle était restée stable, ou s'était même améliorée. En effet, un seul district avait un taux de malnutrition globale aigüe (MAG) de plus de 7% (comparé à 5 districts lors de l'étude 2007). Au niveau national, le taux de MAG était de 4.8%, comparable aux années précédentes. Encore une fois, il est à noter que, malgré l'effondrement socio-économique, les indicateurs nutritionnels sont restés pratiquement inchangés en 2008 par rapport à 2007 et à 2006, considéré comme étant une année normale. Des questions importantes se posent dès lors que la pauvreté de la récolte n'aurait pas eue d'impact au niveau de la situation nutritionnelle. Il semblerait que les transferts d'argent et autres stratégies d'adaptation jouent un rôle majeur dans la vie des ménages, mais qu'on n'en tient pas suffisamment compte dans l'évaluation et l'analyse des moyens d'existence.

### Perspectives pour la sécurité alimentaire en 2009

Les premières évaluations<sup>6</sup> de la campagne agricole 2008/2009 sont globalement positives, un résultat de la fourniture des entrants à beaucoup de fermiers à temps, ainsi que des pluies

---

<sup>4</sup> Consortium for Southern Africa Food Security Emergencies, constitué par CARE, Catholic Relief Services et World Vision. Financé entièrement par United States Agency for International Development, ce consortium gère plus ou moins la moitié de l'aide alimentaire en nature fournie par les EUA, et travaille de manière complémentaire à l'intervention PAM selon une répartition géographique du travail.

<sup>5</sup> Combined Micronutrient and Nutrition Surveillance Survey, rapport préparé par le Food and Nutrition Council et UNICEF, novembre 2008.

<sup>6</sup> La production 2008/2009 de maïs est estimée à presque 1,250,000 MT d'une superficie plantée de 1,521,780 ha, avec un rendement moyen de 0.8 T/ha. Cette estimation est à peu près **160%** de plus que celle de l'année passée à la même époque, et de 13% supérieur que la moyenne des cinq dernières années. En plus, la production totale de petites graines (sorghum et millet) est estimée à 270,000 MT, tous ensemble à peu près **190%** de la production de l'année passée, et 110% de plus que la moyenne des cinq dernières années. De surcroît, la production d'autres cultures majeures a augmenté de manière très importante par rapport à l'année précédente : haricot soya 115,817 MT ou + **140 %**, cacahuètes 216,619 MT ou + **65%**, haricots sucre 37,329 MT ou + **881%**, tournesol 39,018 MT ou + **614%**.

efficaces. Les estimations initiales du Ministère de l'Agriculture et de la FAO des récoltes alimentaires et non-alimentaires démontrent une augmentation importante globale par rapport à la récolte – extrêmement mauvaise - de l'année passée. L'évaluation intérimaire du Zimbabwe Vulnerability Assessment Committee (ZIMVAC) fait aussi ressortir une amélioration significative des récoltes de céréales par rapport à 2008. Ainsi, la production céréalière combinée de 2008/9 est estimée à 1,510,000 MT, presque le double de celle de l'année précédente.

Cette récolte très variée aura vraisemblablement un impact important au niveau de la diversification des mécanismes de sécurité alimentaire, surtout si l'on tient compte de l'excellente récolte prévue de patates douces d'une souche libre de virus qui a été développée pendant les trois dernières années, et distribuée en grande quantité aux ménages vulnérables.

Un autre facteur dont les évaluations de la récolte doit tenir compte est le fait que des milliers de bénéficiaires d'aide alimentaire ont planté des graines de maïs de leur rations de novembre et décembre 2008. Cette culture a donné des rendements variés, mais a eu, en tout état de cause, un impact sur la sécurité alimentaire des ménages.

Une mission d'évaluation conjointe FAO/PAM (Croup and Food Supply Assissent Mission - CFSAM) a eu lieu pendant la première moitié du mois de mai 2009, dont les résultats n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction.

#### Stratégie et financement de la DG ECHO

Un montant de 25 millions d'euros a été alloué en faveur d'actions humanitaires au Zimbabwe en 2009, dont 10 millions d'euros de la ligne budgétaire humanitaire générale et 15 millions d'euros de la ligne budgétaire aide alimentaire.

Plusieurs facteurs ont contribué à la décision de mobiliser ces fonds en plusieurs tranches en 2009, plutôt qu'en un seul Plan Global :

- La situation au Zimbabwe évolue de manière continue, et de nouveaux besoins pourraient se faire ressentir pendant les mois à venir ;
- Il est cependant nécessaire de continuer à soutenir de les secteurs de la santé et de l'eau et assainissement, sans interrompre le financement des actions ;
- Le calendrier du cycle aide alimentaire/sécurité alimentaire ne peut pas être changé : la récolte, et les premières évaluations de la récolte, ont lieu en avril, et la campagne agricole démarre en septembre ;
- L'identification par la Commission européenne d'une stratégie de soutien à court terme pour soutenir le pays suite à l'établissement du Gouvernement d'unité nationale en février 2009.

Etant donné ces éléments, et afin d'éviter une interruption des fonds disponibles pour des actions humanitaires, il a été proposé au Comité d'aide humanitaire le 23 avril 2009 de :

- engager un montant de 8 millions d'euros de la ligne budgétaire humanitaire générale en mai 2009 (décision adoptée le 15 mai) ;
- lancer, en juin 2009, une décision de financement ad hoc sur la ligne budgétaire aide alimentaire, dont le montant sera fixé suite à la mission de programmation au mois d'avril.

Cette décision entrera en vigueur dans un délai permettant le financement des actions d'aide alimentaire en septembre 2009 (la présente décision) ;

- engager le solde du montant alloué au Zimbabwe dans une décision ad hoc additionnelle plus tard dans l'année, peut-être en septembre, qui visera soit de nouveaux besoins, soit la consolidation d'actions à financer de ces deux décisions.

## 1.2. – Besoins identifiés :

Du fait qu'une proportion importante des besoins annuels alimentaires de plus de 80% des ménages en zone rurale et 60% en zone urbaine est fournie par leur propres cultures, les récoltes plus importantes auront vraisemblablement un impact sur l'accès à la nourriture de la plupart de ces ménages par rapport à la même période de l'année précédente. Deux autres événements très importants ont eu un impact très significatif au niveau économique, ainsi qu'au niveau de la disponibilité de la nourriture, depuis plusieurs mois : l'effondrement du ZIM\$ et sa retraite de la circulation en octobre 2008, qui a conduit à la légalisation du USD et du ZAR comme moyen d'échange, et donc à la fin de l'hyperinflation, d'une part ; et d'autre part, l'effondrement du Grain Marketing Board (GMB), qui avait le monopole de l'importation des céréales, et de la vente de celles-ci à des prix fortement subventionnés. Il est, donc, dorénavant possible pour des commerçants d'importer la nourriture et d'autres biens, et de les vendre à des vrais prix de marché dans une monnaie stable. Le résultat de ces événements, ainsi que de l'arrivée sur le marché du maïs de la nouvelle récolte zimbabwéenne, est que la nourriture est largement disponible dans le pays. De surcroît, le prix de la farine de maïs (comme indicateur de base de la consommation des ménages) est tombé de USD 2/kg au mois de janvier à USD 0.30-35/kg (moins de USD 0.50/kg même dans les supermarchés d'Harare) au mois d'avril<sup>7</sup>. Les prix sont maintenant comparables à ceux d'Afrique du sud. Le manque d'accès aux devises reste, cependant, très problématique pour les plus vulnérables.

La dollarisation de l'économie et la suppression des restrictions aux importations commerciales ont eu un effet bénéfique clair au niveau de la disponibilité de nourriture. Deux tendances distinctes sont, cependant, en train de se développer au niveau de l'accessibilité de la nourriture, liées à la dollarisation, avec un dénominateur commun qui est l'accès au dollar (ou au rand) lui-même :

- Les populations urbaines et péri-urbaines qui ont peu ou pas de terres et ne peuvent donc pas produire (ou pas suffisamment) de nourriture pour assurer la sécurité alimentaire du ménage, ont typiquement survécu en évoluant dans l'économie informelle. Beaucoup de ces personnes ne trouvent pas de place dans l'économie formelle qui reprend rapidement le dessus, les magasins et les marchés pouvant maintenant offrir une gamme de produits à des prix de marché normaux. En même temps, l'opportunité d'emploi reste limitée par la dépression économique, et même pour ceux qui ont un emploi, le pouvoir d'achat reste limité du fait des salaires très bas. De surcroît, la plupart de ces ménages ont un accès limité à d'autres sources de revenus, tel la main-d'œuvre temporaire, ventes de bétail, etc. qui leur permettraient d'acheter de la nourriture sur le marché. Malgré le fait que les prix sont raisonnables, il faut payer en devises, et les groupes les plus vulnérables n'en ont pas. Pour ces groupes, le potentiel offert par des interventions monétisées est très important : la

---

<sup>7</sup> FEWSNET Price Watch bulletin on Urban Food Markets, avril 2009 fait état de la plus importante chute mensuelle du prix de maïs au monde sur le marché d'Harare au mois d'avril – moins 37% par rapport au mois de mars.

technologie de cartes liées à un système électronique, par exemple, est très prometteuse en tant que système de bon d'achats urbain. Ce type d'approche devient possible dans un contexte où l'hyperinflation a été vaincue.

- Une grande partie des ménages ruraux pourront se réjouir d'une situation de sécurité alimentaire nettement améliorée par rapport aux années précédentes. En effet, pour beaucoup d'entre eux, la récolte assurera une sécurité alimentaire relative à leurs familles, et certains d'entre eux auront un excédent à vendre sur le marché. Le problème qui se pose dans ce contexte, est que la dollarisation de l'économie et la quantité limitée de devises en circulation a eu effet d'augmenter le troc. La plupart des ménages ruraux n'ont que leurs récoltes comme moyen d'échange contre des biens et services. La détérioration des conditions d'échanges entre les céréales d'une part, et les autres biens et services prioritaires (tels le savon, les frais de scolarité, etc.) d'autre part qui leur sont imposées ont pour résultat l'épuisement rapide des stocks de nourriture du ménage, et pourraient les renvoyer dans une situation d'insécurité alimentaire même suite à une bonne récolte<sup>8</sup>.

D'autre part, et malgré des preuves incontestables que l'aide alimentaire a atteint bien d'objectifs pertinents, y compris ceux de mitigation des catastrophes et de filet de sécurité à court terme pour les ménages vulnérables, il devrait être clair que l'aide alimentaire au Zimbabwe est une action de nature préventive, et non pas de nature de sauver des vies. Le ciblage correct et justifié des bénéficiaires dans le cadre d'une telle action revêt une importance particulière, afin d'éviter un cercle vicieux où l'aide alimentaire crée une dépendance structurelle.

Les programmes d'aide alimentaire et de sécurité alimentaire ont été, cependant, désassociés dans une grande mesure, plutôt que de se compléter dans une perspective de lier le secours d'urgence au développement (Lier Urgence, Réhabilitation et Développement - LRRD).

Le Zimbabwe bénéficiera vraisemblablement cette année de la meilleure récolte depuis cinq ans, un évènement qui coïncide par hasard avec la stabilité monétaire, la libéralisation économique, et les stratégies de transition. En plus, la Délégation de la CE a pu mobiliser une série d'instruments de financement d'actions de sécurité alimentaire qui pourront être mises en œuvre en temps utile pour la campagne agricole 2009/2010. Sous réserve de l'évolution moins favorable de la situation politique, une opportunité semblerait se profiler pour la DG ECHO pour essayer d'introduire des approches innovatrices dans les actions de sécurité alimentaire d'urgence et de stratégie de survie, afin de consolider ces gains.

Dans un tel contexte, il y aura lieu pour la DG ECHO de consolider sa stratégie en rehaussant et en favorisant la valeur ajoutée apportée aux actions de sécurité alimentaire, renforçant ainsi les complémentarités avec les actions financées par la Délégation de la CE et d'autres bailleurs, selon le cadre LRRD. DG ECHO pourrait être en mesure de réduire son

---

<sup>8</sup> A titre d'exemple, les deux articles prioritaires mentionnés sans exception par les bénéficiaires sont le savon (essentiel pour l'hygiène dans un contexte de 100,000 cas de cholera) et les frais de scolarité. Le prix de troc de la brique de savon (70 cents prix de marché) s'élève à 24 kg de maïs (USD 8 prix de marché). Le prix de troc des frais de scolarité s'élève à plus du double du prix USD/ZAR. Le prix de troc pour moulin 20 kg de maïs s'élève à 5-10 kg de maïs, etc. etc. De surcroît, entre 10-15% de la récolte est perdue pendant l'entreposage dû aux infestations d'insectes. De cette manière, sac de maïs par sac de maïs, la sécurité alimentaire du fermier est compromise, et il/elle n'a toujours pas réussi à mettre la main sur de l'argent liquide.

financement en faveur de ce secteur si l'amélioration est consolidée lors de la récolte de l'année prochaine.

### 1.3. - Population et régions ciblées :

Cette décision ciblera des actions mise en œuvre en faveur des groupes de population les plus vulnérables partout dans le pays, mais plus spécifiquement au niveau des districts dans des zones urbaines, péri-urbaines et rurales. Ce ciblage reflète la vulnérabilité étendue au niveau national, ainsi que le niveau d'effondrement des tous les services essentiels. Les actions financées par la DG ECHO auront pour objectif de soutenir le rétablissement de la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations les plus vulnérables.

En outre, afin de renforcer la synergie et l'impact des actions de santé publique intégrée financées de la ligne humanitaire générale, les actions de sécurité alimentaire à financer par l'actuelle décision seront mise en œuvre en priorité dans les zones du pays qui ont connues les épidémies de choléra les plus graves. En effet, le choléra est un symptôme non seulement de l'effondrement des services de santé et de fourniture d'eau de base, mais également de la pauvreté et de la vulnérabilité.

### 1.4. - Evaluation des risques et contraintes identifiées

L'incertitude quant à la stabilité du nouveau gouvernement d'unité nationale, ainsi que des politiques et structures potentielles qui en sortiront pendant les prochains mois et leur impact au niveau des districts, pourrait avoir un impact sur la mise en œuvre de la présente décision. On ne peut malheureusement pas écarter la possibilité de l'effondrement de l'accord sur le partage du pouvoir, et le retour à la crise sociale.

## **2. Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée :**

### 2.1 – Objectifs :

Objectif principal: Sauvegarder la disponibilité de, et l'accès à, la nourriture des populations vulnérables affectées par l'effondrement des services sociaux essentiels.

Objectif spécifique :

- Soutenir des actions de sécurité alimentaire et de rétablissement des actions de subsistance à court terme, afin de contribuer au redressement prochain de la sécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables.

### 2.2. - Composants :

Afin de profiter le plus possible de l'opportunité qui se présente, comme décrit plus haut, il est proposé que la DG ECHO contribue de manière sensible à des actions de sécurité alimentaire.

Cependant, plutôt que de reproduire les projets de sécurité alimentaire, importants en nombre et en financement, gérés par la Délégation de la CE<sup>9</sup>, la DG ECHO cherchera plutôt à

---

<sup>9</sup> A travers la Food Facility, STABEX, enveloppe B 9<sup>th</sup> FED, ligne budgétaire thématique sécurité alimentaire.

soutenir et à renforcer la complémentarité de l'action de la Délégation avec l'objectif de lancer des approches "moyens de subsistance" en milieux rural, urbain et péri-urbain, telles, par exemple :

- La distribution de rations alimentaires ciblant les individus ou les ménages sévèrement affectés par l'insécurité alimentaire. Une attention particulière sera portée sur la pertinence, la qualité, l'acceptabilité de la ration, ainsi que sur la composition en micro-nutriments ;
- L'utilisation de transferts non-alimentaires (à travers des transferts d'argent liquide ou de bon d'achats, tels que cartes de paiement électroniques liées aux supermarchés locaux) qui serviront à améliorer l'accès à la nourriture des bénéficiaires comme alternatif ou complément à l'aide alimentaire, et ce dans un contexte approprié ;
- La restauration des moyens de subsistance de base, et le renforcement de la résistance aux chocs futures, en assurant l'accès aux intrants et services agricoles de base (tels que bons pour le moulage, pesticides, récipients appropriés pour l'entreposage, des plants de patates douces, des semences de céréales autre que le maïs), et d'autres facteurs de production et de survie ;
- Soutien aux programmes à court terme de génération d'emploi et de travail, tels que vivres contre travail, bons d'achat contre travail, ou argent contre travail ;
- Le renforcement des capacités des partenaires au niveau de l'identification des meilleures réponses, à travers des revues techniques, le développement d'outils d'évaluation, la formation, la dissémination et le suivi ;
- Le renforcement de la coordination dans les secteurs de la sécurité alimentaire et des stratégies de survie.

Les actions à financer à partir de la présente décision seront cohérentes et complémentaires aux interventions de santé publique financées/à financer via la ligne budgétaire humanitaire générale, afin d'augmenter l'impact du financement de la DG ECHO. En outre, toutes les actions incluront une composante transversale de sensibilisation au VIH/SIDA, en conformité avec les lignes directrices sur le VIH/SIDA de la DG ECHO<sup>10</sup>, et plus particulièrement avec la section 6.

### **3 - Durée prévue des Actions dans la décision proposée:**

La durée des Actions d'aide humanitaire sera de 18 mois.

Les Actions humanitaires financées par la présente décision doivent être mises en œuvre endéans ladite période.

Les dépenses sont éligibles dans le cadre de cette décision à partir de 1 mai 2009.

Date de début : 1 juillet 2009

Si la mise en œuvre des Actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée des Actions d'aide humanitaire.

---

<sup>10</sup> Octobre 2008

En vue de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période supérieure à plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'Action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée

#### 4 - Interventions/décisions précédentes de la Commission dans le contexte de la présente crise

Liste d'opérations précédentes de la DG ECHO au ZIMBABWE

Numéro de la Décision	Type de décision	2007	2008	2009
		EUR	EUR	EUR
ECHO/-AF/EDF/2007/01000 (*)	Non Urgente	0		
ECHO/-FA/BUD/2007/01000 (*)	Non Urgente	9,989,439		
ECHO/-FA/BUD/2007/02000 (*)	Non Urgente	5,000,000		
ECHO/ZWE/BUD/2007/01000	Plan Global	8,000,000		
ECHO/ZWE/EDF/2007/01000	Non Urgente	7,200,000		
ECHO/-FA/BUD/2008/01000 (*)	Non Urgente		12,546,135	
ECHO/-FA/BUD/2008/02000 (*)	Non Urgente		2,434,160	
ECHO/ZWE/BUD/2008/01000	Plan Global		10,000,000	
ECHO/-SF/BUD/2009/01000 (*)	Urgence			4,500,000
ECHO/ZWE/BUD/2009/01000	Ad Hoc			8,000,000
	<b>Sous-total</b>	30,189,439	24,980,295	12,500,000
	<b>Grand Total</b>	67,669,734		

Datée : le 15 mai 2009

Source : HOPE

(\*) décision avec plus d'un pays

## 5 - Aperçu des contributions des donateurs

### Donateurs au ZIMBABWE pendant les 12 derniers mois

1. Etats Membres EU (*)		2. Commission européenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
		DG ECHO	16,934,160		
Autriche		Other services			
Belgique	599,500				
Bulgarie					
Chypre					
République tchèque	300,000				
Danemark	5,172,155				
Estonie	57,508				
Finlande	500,000				
France	2,450,000				
Allemagne	8,876,161				
Grèce	1,240,350				
Hongrie					
Irlande	3,623,454				
Italie	2,254,527				
Latvia					
Lithuanie					
Luxembourg	500,000				
Malte					
Pays-Bas	13,200,000				
Pologne					
Portugal	50,000				
Romanie					
Slovaquie					
Slovénie					
Espagne	2,235,424				
Suède	3,519,459				
Royaume Unie	11,349,850				
<b>Sous total</b>	<b>55,928,388</b>	<b>Sous total</b>	<b>16,934,160</b>	<b>Sous total</b>	<b>0</b>
<b>Grand total</b>			<b>72,863,148</b>		

Datée : le 5 May 2009

(\*) Source : DG ECHO 14 Points reporting for Members States. <https://webgate.ec.europa.eu/hac>  
Des cellules vides signifie qu'il n'y a pas d'information ou pas de contribution

## 6. Montant de la décision et répartition par objectif spécifique

6.1. – Montant total de la décision: EUR 9,000,000

### 6.2. - Ventilation budgétaire par objectif spécifique

<b>Objectif principal:</b> <i>Sauvegarder la disponibilité de, et l'accès à, la nourriture des populations vulnérables affectées par l'effondrement des services sociaux essentiels</i>				
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Montant alloué par objectif spécifique (EUR)</b>	<b>Région géographique de l'opération</b>	<b>Activités</b>	<b>Partenaires potentiels<sup>11</sup></b>
Objectif spécifique 1: – Soutenir des actions de sécurité alimentaire et de stratégie de survie à court terme, afin de contribuer au redressement prochain de la sécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables	9,000,000	National	<p>La distribution de rations alimentaires ciblant les individus ou les ménages sévèrement affectés par l'insécurité alimentaire. Une attention particulière sera portée sur la pertinence, la qualité, l'acceptabilité de la ration, ainsi que sur la composition en micro-nutriments ;</p> <p>L'utilisation de transferts non-alimentaires (à travers des transferts d'argent liquide ou de bon d'achats, tels que cartes de paiement électroniques liées aux supermarchés locaux) qui serviront à améliorer l'accès à la nourriture des bénéficiaires comme alternatif ou complément à l'aide alimentaire, et ce dans un contexte approprié;</p> <p>La restauration des stratégies de survie de base, et le renforcement de la résistance aux chocs futurs, en assurant l'accès aux intrants et services agricoles de base (tels que bons pour le moulage, pesticides, récipients appropriés pour l'entreposage, des plants de patates douces, des semences de céréales autre que le maïs), et d'autres facteurs de production et de renforcement des moyens de subsistance ;</p> <p>Soutien aux programmes à court terme de génération d'emploi et de travail, tels vivres contre travail, bons d'achat contre travail, ou argent contre travail ;</p> <p>Le renforcement des capacités des partenaires au niveau de l'identification des meilleures réponses, à travers des revues techniques, le développement d'outils d'évaluation, la formation, la dissémination et le suivi ;</p> <p>Le renforcement de la coordination dans les secteurs de la sécurité alimentaire et des stratégies de survie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ACF - FRA</li> <li>- CARE - DEU</li> <li>- CORDAID - NL</li> <li>- FAO</li> <li>- GERMAN AGRO ACTION</li> <li>- HELP</li> <li>- MERCY CORPS SCOTLAND</li> <li>- OXFAM - UK</li> <li>- SAVE THE CHILDREN - UK</li> <li>- SOLIDARITES</li> <li>- WFP-PAM</li> <li>- WORLD VISION - UK</li> <li>- WORLD VISION DEU</li> </ul>
<b>TOTAL:</b>	9,000,000			

<sup>11</sup> ACTION CONTRE LA FAIM, (FR), ARTSEN ZONDER GRENZEN (NLD), CARE INTERNATIONAL DEUTSCHLAND E.V. (DEU), COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR), CONCERN WORLDWIDE, (IRL), DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE e.V., GOAL, (IRL), HELP- HILFE ZUR SELBSTHILFE E.V. (DEU), International Medical Corps UK, International Rescue Committee UK, MEDECINS DU MONDE, MEDECINS SANS FRONTIERES BELGIQUE/ARTSEN ZONDER GRENZEN BELGIE(BEL), MEDICAL EMERGENCY RELIEF INTERNATIONAL (GBR), MEDICOS SIN FRONTERAS, (E), MERCY CORPS SCOTLAND (GBR), OXFAM (GB), SUOMEN PUNAINEN RISTI (CROIX ROUGE FINLANDAISE), PLAN INTERNATIONAL (UK), THE SAVE THE CHILDREN FUND (GBR), UNICEF, WORLD VISION - UK, WORLD VISION, (DEU)

## **7. Evaluation**

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à " procéder régulièrement à des évaluations d'Actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces Actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des Actions futures ". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'évaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

[http://europa.eu/comm/echo/evaluation/index\\_fr.htm](http://europa.eu/comm/echo/evaluation/index_fr.htm).

## **8. Questions de gestion**

Les Actions d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en œuvre par des ONG, des agences spécialisées des Etats-membres et par les organisations de la Croix Rouge sur base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) et par les agences des Nations Unies sur base de l'Accord Cadre CE/NU (FAFA) conformément à l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier. Ces Accords cadres définissent les critères établis pour l'attribution des contrats et des subventions en accord avec l'article 90 des modalités d'exécution et sont disponibles à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/echo/about/actors/partners\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/about/actors/partners_fr.htm)

Pour les organisations internationales considérées comme partenaires potentiels dans la mise en œuvre de la Décision, les actions seront mises en place par gestion conjointe.

Des subventions individuelles sont attribuées sur base des critères énumérés sous l'article 7.2 du Règlement concernant l'aide humanitaire, tels que la capacité financière et technique, la disponibilité et l'expérience et les résultats des interventions déjà entreprises dans le passé.